



Division commune, mi-privée ou privée? Avec l'assurance-hospitalisation PE, vous faites toujours le bon choix.

Lors d'un séjour hospitalier, l'assurance obligatoire des soins AOS couvre le minimum légal. Il s'agit des frais résultant d'une hospitalisation en division commune, et ce, uniquement au tarif hospitalier de votre canton de résidence. Lorsque vous choisissez de vous faire hospitaliser en dehors de votre canton de résidence, le tarif hospitalier est dans bien des cas plus élevé. L'assurance-hospitalisation PE couvre intégralement ces frais supplémentaires, qui peuvent rapidement atteindre des sommes considérables, et ce, que le patient ait opté pour PE3 division commune, PE2 division mi-privée ou PE1 division privée. Par ailleurs, l'assurance-hospitalisation PE prend intégralement en charge les frais d'hospitalisation dans les hôpitaux ayant conclu un accord avec CONCORDIA, même s'ils ne figurent pas sur la liste cantonale des hôpitaux et ne bénéficient pas de la participation aux coûts du canton de résidence.

Que ce soit en division commune, mi-privée ou privée, avec l'assurance-hospitalisation PE, vous déterminez vous-même le confort de chambre souhaité. Et avec l'assurance-hospitalisation PE1 division privée, PE2 division mi-privée ou LIBERO, vous choisissez même le médecin qui s'occupera de vous.



Ce qu'offre l'assurance-hospitalisation PE

- Le libre choix du médecin (PE1 division privée et PE2 division mi-privée)
- Le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse
- Une prise en charge intégrale des frais dans toute la Suisse, même en division commune (PE3 division commune)
- Hôpital LIBERO: le libre choix de la division hospitalière au moment de l'entrée à l'hôpital
- Une chambre à un ou à deux lits (PE1/PE2)
- CONCORDIA PremiumMed Conseils en santé (PE1 division privée)
- Un montant forfaitaire lors d'une naissance ambulatoire, resp. à domicile
- Pas de majoration des primes en cas de perception de prestations
- Spécialement pour les familles:
 - Les enfants jusqu'à 15 ans ne paient qu'une prime de CHF 2 par mois (PE3 division commune)
 - Rooming-in: jusqu'à CHF 60 par jour pour les frais de chambre du parent accompagnant son jeune enfant à l'hôpital

Une réponse à chaque exigence, l'assurance-hospitalisation PE

L'assurance-hospitalisation PE de CONCORDIA existe en quatre variantes: PE1 division privée, PE2 division mi-privée et PE3 division commune ainsi qu'Hôpital LIBERO. Le tableau suivant présente les prestations et différences en détail:

	Libre choix du médecin	Chambre à l'hôpital			Prise en charge intégrale des coûts	Champ d'application
		un lit	deux lits	plusieurs lits		
PE1 division privée	✓	✓			✓	dans le monde entier
PE2 division mi-privée	✓		✓		✓	dans toute la Suisse
PE3 division commune				✓	✓	dans toute la Suisse
CONFORT			✓		✓	hôpital selon la liste de CONCORDIA
CONFORT plus		✓			✓	hôpital selon la liste de CONCORDIA
Hôpital LIBERO	✓	✓	✓	✓	✓	dans toute la Suisse, libre choix de la division hospitalière lors de l'entrée à l'hôpital

La conclusion de l'assurance-hospitalisation requiert un examen de l'état de santé. La couverture du risque accident est en option dans toutes les variantes.

En comparaison:

Assurance obligatoire des soins				✓		<p>en Suisse: tarif max. canton de résidence, seulement si l'hôpital figure sur la liste cantonale des hôpitaux (sinon, aucune couverture)</p> <p>à l'étranger: dans le monde entier en cas d'urgence (le double du tarif du canton de résidence au max.)</p>
---------------------------------	--	--	--	---	--	---

Abaisser les primes avec les franchises

Dans l'assurance-hospitalisation PE1 et PE2, une franchise permet de réduire les primes jusqu'à 70%.

Confort sur mesure et libre choix du médecin

Les avantages majeurs qu'offre l'**assurance-hospitalisation PE1 division privée** sont le libre choix du médecin et de l'hôpital avec une couverture à l'échelle mondiale. Le confort d'une chambre à un lit est également un atout de cette variante.

CONCORDIA PremiumMed Conseils en matière de santé: accès rapide et privilégié aux réseaux de médecins et d'hôpitaux de premier plan dans toute la Suisse.

Avec l'**assurance-hospitalisation PE2 division mi-privée**, vous disposez également du libre choix du médecin et de l'hôpital. Vous profitez en plus du confort d'une chambre à deux lits.

Grâce à l'**assurance-hospitalisation PE3 division commune**, vous bénéficiez d'une prise en charge intégrale des coûts en division commune, et ce, même en dehors de votre canton de résidence. Ceci n'est pas possible avec l'AOS seule. Avec les compléments CONFORT ou CONFORT plus, vous avez en outre accès à une chambre à un ou deux lits.

Et avec **Hôpital LIBERO**, vous ne choisissez la division hospitalière (commune, mi-privée ou privée) qu'au moment de l'entrée à l'hôpital. Plus d'informations à ce sujet dans le prospectus d'Hôpital LIBERO.

Sont déterminantes les Conditions générales, complémentaires et particulières d'assurance de l'Assurance-hospitalisation PE de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.



Digne de confiance

CONCORDIA
 Bundesplatz 15
 6002 Lucerne
 Téléphone 041 228 01 11
 www.concordia.ch
 info@concordia.ch